

EN VERTU DU DÉCRET DU 11/03/1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de la S.R.L. "LEGIA", dont le siège social est établi rue de la Moinerie, 45 à 4800 Petit-Rechain, représentée par M. Sébastien GRUTMAN, en vue d'obtenir un permis unique de classe 2, relatif à des terrains situés **rue Emile Vandervelde 408 à 4000 Liège**, et cadastré Liège (28) section B n° 387 D, 391 R et 391 S.

Le projet n'est pas soumis à études d'incidences sur l'environnement. La demande de permis est soumise à enquête publique en vertu du Livre Ier du Code de l'environnement et des articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Affichage de la demande :	14 juin 2025	Ouverture de l'enquête :	19 juin 2025
Clôture de l'enquête : Service des Permis d'urbanisme - La Batte 10 à 4000 LIEGE le 18 août 2025 à 11 heures			

Le projet porte sur deux volets :

1. installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, à savoir :
 - construction d'un parc résidentiel de 109 appartements répartis dans 5 bâtiments dont les gabarits s'élèvent de rez + deux étages à rez + huit étages, à toitures plates et sous lesquels se trouvent deux parkings ;
 - construction d'une cabine électrique ;
2. création d'une voirie communale.

Le dossier peut être consulté dès l'annonce de l'enquête publique et jusqu'à la date de clôture de celle-ci :

- au Service des Permis d'urbanisme, La Batte, 10 à 4000 LIEGE, **uniquement sur rendez-vous**, via le numéro 04/221 90 99, le lundi et le vendredi de 9 à 12h, le mercredi de 14 à 17h ;
- à la Maison de l'Habitat, rue Léopold 37 à 4000 LIEGE, le jeudi de 16 à 20h, sur rendez-vous uniquement, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. Luc GILSON (04/221 90 95) ou de M. Rachid ZIANI (04/221 90 65).

Toute personne peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- de l'architecte du demandeur : SRL "Atelier d'Architecture du Sart-Tilman" (04/388 29 81 – info@atelier-st.be) ;
- pour les aspects environnementaux : de M. Daniel STRYKERS, Agent technique en Chef au Service des Permis d'Environnement de la Ville de Liège (04 221 83 70 - daniel.strykers@liege.be) ;
- pour les aspects urbanistiques : de M. Luc GILSON (04/221 90 95 - luc.gilson@liege.be) et de M. Rachid ZIANI (04/221 90 65 - rachid.ziani@liege.be), Agents techniques en Chef au Service de l'Urbanisme de la Ville de Liège ;
- ou auprès du Fonctionnaire technique (04/224 57 57) et du Fonctionnaire délégué (04/224 54 11), tous deux du Service public de Wallonie à 4000 LIEGE.

Les réclamations et observations écrites doivent être adressées au Collège communal et parvenir au plus tard le 18 août 2025 en mentionnant le n° de dossier (VOI/40 G), vos nom, prénom et adresse postale complète :

- par courriel : **enquete.urbanisme@liege.be** OU
- par courrier : **Service des Permis d'urbanisme, La Batte 10, 4^e étage à 4000 LIEGE**

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; ceux par courriel sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent également être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de M. Luc GILSON (04/221 90 95) ou de M. Rachid ZIANI (04/221 90 65) ou lors de la séance de clôture d'enquête.

L'autorité compétente concernant le présent dossier est le Collège communal.

Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER